

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/01/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, et Yvonne FREMONT, et Christophe GIGNON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-07 GESTION DU PLAN D'EAU DES LOGES

Madame le maire propose au conseil municipal l'élaboration d'un plan de gestion ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur le site naturel du « Plan d'Eau » des Loges.

La réalisation de ce document comprendra deux phases distinctes :

- Phase 1 : diagnostic et enjeux,
- Phase 2 : plan d'actions.

L'objet de ce plan de gestion ENS sur le site du « Plan d'Eau des Loges » est de définir un projet d'aménagement pour préserver durablement ce site emblématique.

Ce plan de gestion sera établi pour une durée de 5 ans minimum (2021-2026).

Coût financier ENS (Espaces Naturels Sensibles) Etang des Loges

- Phase 1 diagnostic écologique : 13.862,00 € (28 jours)
- Phase 2 plan d'actions : 7.918,00 € (16 jours)

Soit un total de 21.780,00 €

BILAN FINANCIER

*Financement conseil départemental 49 (80%) : 17.424,00 €

*Reste à charge pour la commune de la Breille-les-Pins : 4.356,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité, des membres présents, l'élaboration d'un plan de gestion ENS (Espace Naturel Sensible) sur le site du « Plan d'Eau des Loges ».

Montant de la dépense de la commune pour la réalisation du plan de gestion ENS : 4.356,00 €.

Le solde de 17.424,00 € sera pris en charge par le Département de Maine-et-Loire.

CHARGE le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune.
(Annexe : Bilan financier joint à la délibération).

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022